

RÉUNION SPÉCIALE DU 22 NOVEMBRE 2016

Présences :

Rachelle Croteau, administratrice (poste n° 1)
Guy Goupil, administrateur (poste n° 2)
Roger Paquet, administrateur (poste n° 3)
Mario Gosselin, secrétaire-trésorier (poste n° 4)
Jean-Paul Marcoux, président (poste n° 5)
Ginette Labrie Mercier, vice-présidente (poste n° 6)
Mario Faucher, administrateur (poste n° 7)
formant quorum sous la présidence de Jean-Paul Marcoux.

Absences :

Danièle Hénault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand
Renée Vigneault, membre nommée d'office représentant la municipalité de Saint-Ferdinand
Denise Grenier, secrétaire en appui au CDPE

1. Ouverture de la réunion

La réunion est ouverte à 19h10 par le président, Jean-Paul Marcoux.

Réunion spéciale pour la proposition et l'adoption d'une résolution exigée par la Société d'habitation du Québec (SHQ) concernant la superficie de certains espaces du projet Hébergement Saint-Ferdinand.

2016-64 Sur proposition de Rachelle Croteau
Appuyée de Roger Paquet

Que le Comité de promotion économique de Saint-Ferdinand (CDPE), suite à la recommandation de la Société d'habitation du Québec, mandate l'architecte, Alain Côté, afin qu'il effectue certaines modifications aux esquisses déjà produites, soit de procéder à la réduction de la superficie des espaces suivants :

- Logements 4 1/2 : 4,2 m² excédentaires x 4 logements = 16,8m² de réduction potentielle
- Salon communautaire : possibilité de retirer le salon d'étage (29,6m²) ou la salle du RDC (20,6 m²)
- Toilette communautaire universelle : retirer la toilette à l'étage (5,7m² de réduction potentielle)
- Salle à manger : la superficie de cette salle devrait se situer entre 15m² et 38,4 m², alors qu'elle est présentement de 50,3m². Une réduction minimale de 11,9 m² est donc à prévoir.
- Salle polyvalente : superficie actuelle = 20m² versus superficie recommandée de 15m². Une réduction potentielle d'environ 5 m² est donc envisageable.
- Bureau administratif : Superficie actuelle = 12,8m² vs superficie recommandée de 10m². Une réduction potentielle d'environ 3 m² est donc envisageable.

- Local pour triporteurs/quadriporteurs : Ce local n'est pas obligatoire. Serait-il envisageable de le retirer (économie potentielle d'environ 80m²) ? Sinon, une diminution du nombre de cases de stationnement et une réduction de l'espace de lavage devront être considérées.
- Salle mécanique : Les équipements prévus nécessitent-ils vraiment autant d'espace ? Si possible, une réduction de la superficie de cette salle serait à envisager.

De plus, considérant la clientèle visée et le fait que tous les logements doivent être adaptables, il serait avantageux pour le projet que tous les logements soient également conçus en conformité avec les exigences du programme de subvention pour l'adaptabilité du logement (SUAL). Donc, l'organisme propose d'aller de l'avant concernant toutes les adaptations requises pour se conformer à la SUAL.

Adopté à la majorité

La rencontre est levée à 19h50.

JEAN-PAUL MARCOUX
président

MARIO GOSSELIN
secrétaire-trésorier